

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	65 (1936)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	Partie officielle

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organé de la Société fribourgeoise d'éducation  
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rossset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

---

**SOMMAIRE.** — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Comment former à l'école des personnalités et des caractères ?* — *Une expérience scolaire.* — *La valeur des notes scolaires.* — *Assemblée annuelle des maîtres secondaires à Bulle.* — *L'alcool au volant.* — *Avis.* — *Société des institutrices.* — *Bibliographie.*

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### 1. Cours de répétition.

Un cours de répétition à l'Ecole normale d'Hauterive est prévu pour les instituteurs français de la ville de Fribourg, ainsi que du VI<sup>me</sup> arrondissement, et pour ceux des V<sup>me</sup> et IX<sup>me</sup> arrondissements. Ce cours obligatoire aura lieu du 21 juillet, au soir, au 25 juillet. L'arrivée à Hauterive est prévue pour 6 h. 1/2 du soir.

### 2. Promenades scolaires.

L'organisation des promenades scolaires relève des maîtres et des autorités locales. Nous serions heureux qu'ils se souviennent que notre canton a investi des sommes considérables dans nos chemins de fer régionaux, dans nos services d'autobus, ainsi que dans la Compagnie des bateaux à vapeur des lacs de Neuchâtel et de Morat. En utilisant nos moyens de transport, ils favoriseront ces entreprises et, par là même, ils rendront un service à l'ensemble du pays.

### **3. Exposition suisse de la défense aérienne.**

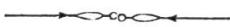
Une exposition pour la défense aérienne s'ouvrira à Fribourg, dans les locaux de la Grenette, le 6 juin prochain et fermera ses portes le 21 du même mois. Cette exposition est très intéressante et très instructive. Elle comprend la défense active et la défense passive, avec armes de défense modernes, avion, masques, postes d'alarme et d'alerte, modèles d'abri et de galetas, défense contre les bombes incendiaires, etc.

Nous recommandons la visite de cette exposition par les écoles du canton ; un tarif spécial a été établi en leur faveur.

### **4. Maison de vacances pour enfants durs d'oreille.**

Cette maison accueillera à Baulmes, La Forestière, un certain nombre d'enfants de l'âge scolaire atteints de surdité. Ce séjour est prévu, — les dates définitives seront indiquées ultérieurement, — pendant la deuxième moitié de juillet et le début d'août ; il durera environ quatre semaines. Tout en faisant une cure de grand air, ces enfants s'initieront à la lecture labiale qui leur sera enseignée par une maîtresse diplômée. Le prix de pension est fixé à 2 fr. 50 par jour, mais la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité prend à sa charge la part des frais que les parents ne pourraient pas payer.

L'inscription d'écoliers fribourgeois comme bénéficiaires de cette institution pour cette année doit être envoyée au Bureau de la Direction de l'Instruction publique, service de l'enseignement primaire, à Fribourg, pour le 30 juin au plus tard, avec tous les renseignements utiles sur l'âge de l'enfant, son degré de surdité et la situation financière de la famille ou sa capacité de payement de la pension.



## **PARTIE NON OFFICIELLE**

### **Comment former à l'école des personnalités et des caractères?**

*(Suite aux entretiens publiés les 15 février, 15 mars, 1<sup>er</sup> avril et 15 mai 1936.)*

Les *récréations* scolaires, si elles sont dignes de ce nom, constituent un excellent moyen à la disposition de l'éducateur, soit qu'il s'agisse de mettre en observation discrète et vigilante tout à la fois les tendances et le tempérament de ses subordonnés, soit qu'il se présente des occasions fréquentes de diriger l'évolution de la personnalité et le redressement du caractère. Nous voulons parler ici de toutes les formes de récréation, du moment de répit accordé